



**TRANSPARENCE DU PRIX DE L'EAU ET DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**  
**Exercice 2016**

**Rapport annuel du maire présenté au conseil municipal le 21 juin 2017**  
**(Réf. : article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995)**

La loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement introduit une réforme dans la gestion des services municipaux de l'eau et de l'assainissement. Elle s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de changement, vers davantage de transparence vis-à-vis des élus et des consommateurs.

C'est ainsi qu'en vertu des dispositions de l'article 73 intégrées au code des communes, est prévu un rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable. Cette disposition a un double objectif : responsabiliser les élus face aux délégataires et aux consommateurs, améliorer la transparence. Le décret d'application de cet article (n°95 635 du 6 mai 1995, J.O. du 7 mai 1995) précise les indicateurs financiers et techniques que devra comporter ce rapport qui sera mis à la disposition du public.

Depuis la loi Notre, ce rapport doit être soumis au conseil municipal dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (article L2224-5 du CGCT).

Conformément à cette réglementation, j'ai l'honneur de vous donner, ci-après, toutes les informations relatives au service public de l'eau potable.

Ce document sera adressé à Monsieur le préfet du Var et mis à la disposition du public dans les quinze jours suivant sa présentation au conseil municipal.

Annexes jointes :

- exemples de factures 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres 2016,
- rapport annuel de l'agence régionale de santé,
- note d'information 2016 de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- déclaration d'utilité publique du 10 octobre 1991 : instauration des périmètres de protection des sources, puits et forage de Sceaux.

# I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE DE L'EAU

## 1- Données administratives et financières

La commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume compte, en 2016, 16 038 habitants dont la quasi-totalité est desservie par le réseau d'eau potable.

Le service de l'eau est géré par la commune en régie.

En 2016, le nombre d'agents était de 7 agents jusqu'au 01 novembre 2016, puis 8 agents jusqu'au 31 décembre 2016.

**Le budget primitif 2016** présentait une section de fonctionnement de 2 002 093,00 € et une section d'investissement de 1 388 837,93 €.

**Le compte administratif 2016** s'établit de la façon suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses /Déficit €	Recettes/ Excédent €	Dépenses/ Déficit €	Recettes/ Excédent €	Dépenses/ Déficit €	Recettes/ Excédent €
Report 2015		225 732,61	59 023,78			166 708,83
Réalisations 2016	1 494 713,35	1 942 898,09	740 333,98	569 916,43	2 235 047,33	2 512 814,52
Résultat 2016		448 184,74	170 417,55			277 767,19
<b>Résultat 2016</b>		<b>673 917,35</b>	<b>229 441,33</b>			<b>444 476,02</b>
Restes à réaliser 2016			186 794,12	545 064,93	186 794,12	545 064,93
Solde des R.A.R 2016				358 270,81		358 270,81
<b>Résultat de clôture corrigé des R.A.R.</b>		<b>673 917,35</b>		<b>128 829,48</b>		<b>802 746,83</b>

En 2016, les travaux effectués sur le réseau d'eau potable se sont répartis principalement sur les sites suivants :

OPÉRATION	MONTANT REALISES TTC EN €
Quartier de la Gare et chemin Beauregard	188 628,89
Quartier du Deffends	86 371,20
Chemin de l'Auvière phases 1 et 2	174 013,20
Chemin de la Teyssonière	13 701,60
Chemin des Batailloles	41 644,20
Chemin de la Chapelle	98 270,40
Chemin des quatre Platanes	43 308,00

## 2- Production et distribution.

L'approvisionnement en eau de notre commune provient de trois sources différentes : le captage de Sceaux, celui du Deffends et la fourniture d'eau par la société du canal de Provence.

L'essentiel de l'eau est produit à partir des captages de la source de Sceaux, située sur une propriété communale à 3 km au Nord du centre-ville et dont la protection est assurée par un périmètre défini par un arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1991 (cf. annexe). Ce captage comporte deux forages de 50 mètres de profondeur, pouvant fournir environ 350 m<sup>3</sup>/h chacun.

Un deuxième point d'approvisionnement pour les quartiers Sud se situe sur la colline du Deffends, où un forage de 200 mètres de profondeur peut fournir de 600 à 1000 m<sup>3</sup>/j suivant le niveau de la nappe.

La troisième source, toujours depuis les réservoirs du Deffends, est l'usine de potabilisation de la société du canal de Provence qui a un débit de 15 l/s, et avec qui la commune a souscrit un contrat pour la fourniture d'un débit d'eau de 5 l/s.

Le réseau de distribution comprend 165 km de canalisations hors branchements qui s'organisent autour de quatre réservoirs totalisant 3400 m<sup>3</sup> de stockage.

Le rendement s'améliore progressivement, il est de 61 % en 2016, avec un volume total d'eau produit de 2 187 778 m<sup>3</sup>, pour une consommation totale de 1 335 282 m<sup>3</sup>.

PRODUCTION					CONSOMMATION					
Année	F1 + F2	Deffends	SCP	Total m <sup>3</sup>	abonnés + municipal	Vol. Conso. non comptés m <sup>3</sup>	Total m <sup>3</sup>	Nb abon.	Rendement Brut %	Conso/abonné m <sup>3</sup> / an
2013	1 901 544	14 448	101 284	2 017 276	1 146 071	14 495	1 160 566	7 674	58	149
2014	1 939 521	0	181 393	2 120 914	1 031 877	163 791	1 195 668	7 845	56	132
2015	2 107 149	0	131 011	2 238 160	1 155 323	186 923	1 342 246	7 897	60	146
2016	1 895 147	0	292 631	2 187 778	1 148 017	187 265	1 335 282	8 057	61	142

Des campagnes de recherches de fuites sont réalisées par un prestataire tous les ans.

Pour 2016, cette campagne a permis le repérage et la réparation de 202 fuites sur 156 km de réseau inspectés.

**II- INDICATEURS DE PERFORMANCE 2016**  
**(Décret et arrêté du 2 mai 2007)**

D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	INSEE 2016 : 16 038 habitants Capacité d'accueil touristique : 1 533 lits
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	0,89 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	15 jours
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 % (ARS)
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	90,6 % (ARS)
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	61 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [(vol. mis en distribution - vol. comptabilisé) / longueur réseau / 365]	22.17
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	Cet indice ne pourra être calculé que lorsque les compteurs généraux existeront, en appliquant la formule suivante : I = volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements) = volume mis en distribution - volume consommé autorisé (en m3)
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [(linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années / linéaire de réseau hors branchements) x 20]	1 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau La valeur de l'indicateur est fixée comme suit : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre ( terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	100%

P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	7 367, 58€
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [(nb d'interruptions de service non programmées / nb d'abonnés) x 1000]	0 %
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [(nb d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nb total d'ouvertures) x 100]	95%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (capital restant dû/épargne brute)	2,29
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (montant des impayés / montant TTC facturé)	3,61%
P155.1	Taux de réclamations [(nb de réclamations laissant une trace écrite / nb d'abonnés) x 1 000]	2%

### **AUTRES INDICATEURS QUANTITATIFS**

Nombre de compteurs individuels	8057
Nombre de branchements domestiques	8057
Volume produit	2 187 778 m <sup>3</sup>
Volume acheté au canal de Provence	292 631 m <sup>3</sup>
Volume des compteurs communaux	26 774 m <sup>3</sup>
Volume facturé	1 121 243 m <sup>3</sup>
Longueur du réseau	165 km
Consommation de référence/personne/an (source : INSEE)	120 m <sup>3</sup>

### **DESCRIPTION DES PRINCIPAUX POINTS DE PRÉLÈVEMENTS**

#### 1 – SOURCE DE SCEAUX

Nature : source

Volume : 1 895 147 m<sup>3</sup>

#### 2 – DEFFENDS

Nature : forage

Volume : 0 m<sup>3</sup>

#### **Réservoirs :**

##### • Réservoir n°1

Nom.: SCEAUX COLLINE

Capacité : 700 m<sup>3</sup>

Population desservie 1/3 des habitants (groupée avec le numéro 4)

Réserve incendie : OUI – Volume 100 m<sup>3</sup>

##### • Réservoir n°2

Nom : BASSIN DE L'AUVIERE

Capacité : 1000 m<sup>3</sup>

Population desservie : 1/3 des habitants  
Réserve incendie : OUI – Volume 100 m<sup>3</sup>

• Réserve n°3

Nom : BASSIN DU DEFENDS  
Capacité : 2 X 500 m<sup>3</sup>  
Population desservie : 1/3 des habitants  
Réserve incendie : OUI – Volume 100 m<sup>3</sup>

• Réserve n°4

Nom : LES ANGES  
Capacité : 700 m<sup>3</sup>  
Population desservie : 1/3 des habitants (groupée avec le réservoir n°1)  
Réserve incendie : OUI – Volume : 100 m<sup>3</sup>

**INDICATEURS FINANCIERS**  
**(cf. factures ci-jointes)**

	Tarifs 2016	Évolution par rapport à 2015
Prix de l'eau/m <sup>3</sup> : tarif de 1 à 120 m <sup>3</sup>	0,89 €	0%
Prix de l'eau/m <sup>3</sup> : tarif de 121 à 240 m <sup>3</sup>	1,112 €	0%
Prix de l'eau/m <sup>3</sup> : à partir de 241 m <sup>3</sup>	1,335 €	0%
Abonnement annuel fixe	16,00 €	0%
Location annuelle du compteur	7,36 €	0%
Taxe pour la lutte contre la pollution versée à l'agence de l'eau	0,29 €	0%
Taux de TVA	5,5%	0%
Taxe de raccordement au réseau d'eau potable hors zone UA et UB	1 524,49 €	0%
Taxe de raccordement au réseau d'eau potable zone UA et UB	457,35 €	0%
Collier de prise en charge PVC 110	16,88 €	0%
Robinet à boisseau quart de tour sensass, série 625 bronze	49,74 €	0%
Tube de bouche à clef sensass, longueur 6	9,80 €	0%
Coupelle de centrage	4,16 €	0%
Bouche à clef pava rehaussable 10 kg	35,57 €	0%
Robinet pour compteur 4202 poignée laiton x 2	39,31 €	0%
Plymouth basse densité 10 bars	2,12 €/ml	0%
Raccord isiblo femelle type 116	4,02 €	0%
Grillage bleu avertisseur détectable	0,21 €	0%
Regard béton	71,72 €	0%
Tampon fonte	46,82 €	0%
Tout venant 0/20 rosé de Candelon – La tonne	8,56 €	0%
Enrobé à froid- La tonne	53,22 €	0%
Tractopelle – tarif horaire	40,32 €	0%
Camion 7 Tonnes – tarif Horaire	44,83 €	0%
Main d'œuvre Ouvrier Qualifié - Tarif Horaire	13,08	0%
Béton Grave Ciment – Le mètre cube	53,79	0%